

Une nouvelle Présidente au Conseil de Surveillance du CHPC

30 Avril 2026

Mardi 28 Avril 2026, Mme Camille MARGUERITTE, Maire de Cherbourg-en-Cotentin, a été élue Présidente du Conseil de surveillance du CHPC à la suite de M. Benoît ARRIVE, maire sortant.

La composition du Conseil de surveillance est fixée par le code de la santé publique. Celui-ci est composé de 3 collèges de 5 membres chacun : le collège des collectivités territoriales, celui des personnalités qualifiées et celui des représentants du personnel. Seuls les membres du collège des collectivités territoriales et de celui des personnalités qualifiées peuvent se présenter à la Présidence.

Le renouvellement des membres du Conseil de surveillance du CHPC est intervenu à l'issue des élections municipales, entraînant l'élection d'une nouvelle présidence. L'élection du 28 avril a donné lieu à deux candidatures, celle de Mme Camille MARGUERITTE, Maire de Cherbourg-en-Cotentin et celle de M. Jacques COQUELIN, Maire de Valognes-en-Cotentin.

A l'issue du scrutin, Mme MARGUERITTE a recueilli 5 voix contre 4 pour M. COQUELIN. Trois votes blancs ont été exprimés et 3 votants étaient absents. Mme MARGUERITTE a donc recueilli la majorité des suffrages exprimés parmi les 12 votants.

Le Conseil de surveillance d'un hôpital définit les orientations stratégiques et contrôle la gestion de l'établissement. Il se prononce notamment sur le projet d'établissement, le budget et les comptes, et veille à la qualité de la gouvernance.
